

**SDM**

STEVENS &  
DE MUNTER

EXTRAITS DE NOS TARIFS



[www.stevensdemunter.lu](http://www.stevensdemunter.lu)

## Frais compte courant et dossier titres

<b>1. Ouverture de compte</b>	:	gratuit
<b>2. Tenue de compte</b>	:	€ 250,00
→ Règlement annuel		
<b>3. Droits de garde</b>	:	0,35% (<1.5 mio) (+ 14% TVA)
	:	0,30% (1,5-2.5 mio) (+ 14% TVA)
	:	0,25% (> 2.5 mio) (+ 14% TVA)
→ Règlement annuel avec un minimum de		
	:	€ 250,00 (+ 14% TVA)
<b>4. Encaissement coupons</b>		
- Actions et obligations en dossier	:	2,00%
- Actions et obligations matérielles	:	2,00%
→ Frais des contreparties ne sont pas inclus et seront imputés		
- Remboursement d'obligations sans réinvestissement	:	0,75%
<b>5. Frais de transfert fonds et titres</b>		
- Transfert interne chez SDM de fonds et de titres	:	gratuit
- Virements nationaux de fonds	:	€ 50,00 + frais de contrepartie
- Virements internationaux de fonds	:	€ 50,00 + frais de contrepartie
- Encaissement de chèques étrangers	:	€ 50,00 + frais de contrepartie
- Transfert national de titres – par transfert	:	€ 75,00
- Transfert international de titres – par transfert	:	€ 75,00
<b>6. Frais administratifs</b>		
- Opposition/saisie sur titres par des tiers/demande de client	:	€ 250,00
- Décès/succession	:	€ 250,00
- Participation à AG ou AGE	:	€ 250,00
- Frais de port pour envois fixes/réguliers – par trimestre	:	€ 25,00
- Recherche d'archives – minimum €100,00 par transaction	:	€ 100,00 / heure
- Déclaration fiscale	:	€ 50,00
- Evaluation de portefeuille historique	:	€ 50,00 par an
- Poste restante	:	€ 50,00 par trimestre
<b>7. Clôture de compte</b>	:	€ 500,00

### Gestion de patrimoine discrétionnaire

1. Entrée en relation	:	gratuit
2. Commission de gestion	:	1,00% (+ 17% TVA)
→ Règlement trimestriel avec un minimum de	:	€ 250,00 (+ 17% TVA)

### Gestion de patrimoine assistée

1. Entrée en relation	:	gratuit
2. Commission de gestion	:	1,00% (+ 17% TVA)
→ Règlement trimestriel avec un minimum de	:	€ 250,00 (+ 17% TVA)

### Gestion de patrimoine individuelle

1. Entrée en relation	:	gratuit
2. Frais de gestion administrative	:	0,125% (+ 17% TVA)
→ Règlement trimestriel avec un minimum de	:	€ 250,00 (+ 17% TVA)

### Frais de transaction

<b>1. Marchés des actions/OPC/Futures/Trackers et warrants</b>		
- Courtage pour toutes les bourses	:	1,25% (avec un minimum de 25 €)
→ les frais de bourse et des contreparties ne sont pas inclus et seront imputés		
<b>2. Obligations</b>		
- Courtage pour toutes les devises et durées restantes	:	0.75% (avec un minimum de 25 €)
→ les frais de bourse et des contreparties ne sont pas inclus et seront imputés		
<b>3. Marchés des options</b>		
- Courtage pour tous les marchés d'options	:	1,25% (avec un minimum de 25 €)
- Coûts lors de l'exercice/assignment	:	1,25% (avec un minimum de 25 €)
→ les frais de bourse et des contreparties ne sont pas inclus et seront imputés		

Tous les frais de transaction, les frais comptes courants et dossiers titres s'appliquent tant à des clients en et hors gestion de patrimoine discrétionnaire.





CONTACTER STEVENS & DE MUNTER

**Siège Social – Luxembourg**

120, boulevard de la Pétrusse  
L-2330 Luxembourg  
Tel : ( +352) 45 39 29-1  
Fax : ( +352) 26 44 01 43

**Succursale - Belgique**

142, Av. Franklin Roosevelt  
B-1050 Bruxelles  
Tel : (+32) 2 230 32 27  
Fax : (+32) 2 646 69 31

[www.stevensdemunter.lu](http://www.stevensdemunter.lu)